



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SUR LE SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS DU SDIS MORGET

Extraits de la séance du Conseil Intercommunal du 20 septembre 2017

Le Conseil Intercommunal du SDIS Le Morget a pris les décisions suivantes :

1. Préavis No 04/2016-2021 sur le budget de l'exercice 2018

- ◆ après avoir pris connaissance du préavis du Comité de direction
- ◆ après avoir entendu le rapport de la Commission de gestion
- ◆ considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- ◆ d'adopter le budget ordinaire du SIS Morget pour 2018

2. Préavis No 05/2016-2021 sur le règlement interne 2018

- ◆ après avoir pris connaissance du préavis du Comité de direction
- ◆ après avoir entendu le rapport de la Commission de gestion
- ◆ considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- ◆ d'accepter le règlement interne 2018 du SIS Morget

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district de Morges, dans les 10 jours suivant la présente publication, aux conditions des articles 112 et suivantes de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP).

Pour le Conseil intercommunal

Le président
Victor Recarey

La secrétaire
Isabelle Cappellaro